



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Référence : C.C.A.S. 12/2026**

Sur convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents :           Monsieur ECOCHARD Nicolas, Vice-Président  
                          Mesdames BUIRET Marie-Dominique, BEURRIER Aline, CHARDIGNY Mireille,  
                          CORDIER Emilie, GABILLET Virginie, LAFAY Monique, LAURENCIN Angélique,  
                          LEROY Michèle, MICHAUD Laurence, PAUGET Martine, ROBIN Sophie, RUDE Marie-  
                          Rose.  
                          Messieurs JANNIN Yannick, ROZIER Jean-Claude.

Absent :               /

Absent excusé :     /

Procuration :        Madame HUMBERT Geneviève, donne pouvoir à Monsieur ROZIER Jean-Claude.

Madame BUIRET Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre : 17  
En exercice :        17                               Présents :           16                               Votants :           17

**Objet : Approbation du règlement intérieur du C.C.A.S.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les Codes de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-5, L.123-6, L.123-8 et L.123-9 ;  
Vu le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif à l'organisation des Centres Communaux d'Action Sociale.

Vu le projet de règlement intérieur du C.C.A.S. de Bâgé-Dommartin,

Considérant l'obligation du C.C.A.S. d'établir un règlement intérieur,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

Approuve le règlement intérieur du C.C.A.S. de Bâgé-Dommartin.

Fait et délibéré en Mairie,  
Le 28 avril 2026

Le Président  
Christian BERNIGAUD



Le secrétaire de séance  
Marie-Dominique BUIRET

Accusé de réception en préfecture  
001-200077238-20260428-2026-12-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026